

Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans la Revue Les Cahiers Scientifiques du Transport / Scientific Papers in Transportation à titre non exclusif

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur

Demeurant à

ci-après dénommé(e) l' « **Auteur** », d'une part

et Les Cahiers Scientifiques du Transport / Scientific Papers in Transportation (CST)

représenté par Sophie MASSON, la rédactrice en chef des CST, par délégation de signature de Monsieur Antoine FREMONT, président de l'Association Française des Instituts de Transport et de Logistique (AFITL), propriétaire des CST, ci-après dénommée la « **Revue** », d'autre part.

Préambule

La Revue édite un périodique intitulé Les Cahiers Scientifiques du Transport / Scientific Papers in Transportation, sous le numéro **e-ISSN N° 2804-2107**, ci-après dénommé le « **Périodique** », dont elle a confié la publication et la diffusion sur la plateforme Episciences.

La Revue édite des articles entièrement en ligne à partir du site Epi-revues d'Episciences. En accès ouvert, sous la licence Creative Commons CC BY 4.0.

L'Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé

Titre de l'article... (ci-après dénommé la « **Contribution** ») à la Revue pour sa publication dans le **numéro**

Numéro XX du Périodique.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu'il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu'il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Cette Contribution a été rédigée avec **Prénom Nom, coauteur(s).....**

Définition

La « version finale du manuscrit acceptée pour publication » est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (normalisé, harmonisé et structuré). Le « pdf éditeur » est la version finale du manuscrit acceptée pour publication.

Article 1 - Objet du contrat

L'Auteur cède à titre non exclusif à la Revue les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique.

Article 2 - Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue, au plus tard avant un mois, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Recommandations éditoriales fournies à l'Auteur ou accessibles en ligne sur le site du Périodique. L'Auteur fournira sa Contribution, d'une part, sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers images (formats .jpeg, .png, .tiff en 300 dpi) et, d'autre part, sous forme d'un fichier PDF.

Article 3 - Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur cède à la Revue le droit d'exploiter la Contribution sous forme numérique, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou e-paper, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L'Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons CC-BY, pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes : obligation de nommer l'Auteur (BY).

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à la Revue est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, elle s'engage à en informer l'Auteur. De même, la cession étant faite à titre non

exclusif, l'Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication.

Article 4 – Obligations de la Revue

La Revue s'engage à publier la Contribution dans le **numéro XX** du Périodique, dans un délai de deux mois à compter de la remise de celle-ci par l'Auteur.

Auparavant, la Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications orthotypographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur une épreuve de sa contribution mise en forme pour bon à diffuser numérique

La Revue s'engage à fournir à l'Auteur, dès parution, un tiré à part électronique du numéro dans lequel la Contribution sera publiée.

Article 5 – Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur cédant ses droits à la Revue à titre non exclusif, il est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de sa Contribution dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès qu'il le souhaite, y compris dès la publication de la Contribution dans le Périodique.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

Article 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à le en deux exemplaires.

Pour la Revue

Sophie MASSON, Rédactrice en Chef

signature

L'Auteur

Prénom Nom

signature